Procès verbal de la séance du vendredi 13 octobre 2023

Président de la séance : Pierre GAUTHIER

Secrétaire(s) de la séance : François BOULANGER

Présents : GAUTHIER Pierre, BRISSEAU Carole, SECULA Franc, ANDRADE Fernand, BOULANGER François, JACQUES Claudette, MAURY Martine
Pouvoir(s) : HUGAND Chantal à BRISSEAU Carole, MORVAN Edith à GAUTHIER Pierre

Ordre du jour:

Délibérations :
- Réserve foncière

Informations :
- Embellissement cimetière
- Local Chasse
- Salle des fêtes
- PLUi-H

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en rendant un hommage :

- à Dominique Bernard, tué ce jour dans son établissement, 3 années après Samuel PATY.
- aux victimes du conflit entre Israël et la Palestine.

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

Réserve foncière : Ajournée

La commune n'ayant aucune réserve foncière Monsieur le Maire propose d'en constituer une en achetant des parcelles en zone agricole, pour permettre à la commune de posséder une monnaie d'échange en terres agricoles afin de pouvoir organiser des échanges fonciers nécessaires pour libérer des terrains utiles à de futurs projets municipaux ou intercommunaux.

Les discussions s'orientent vers :
- une prise illégale d'intérêt face à l'absence d'un projet spécifique, Monsieur le Maire rappelle que des parcelles ont déjà été achetées sans projet.
- l'inopportunité à s'empresser d'acquérir des terres plantées en vignes au prix de 15 000€ l'hectare alors que la viticulture traverse une crise et que le prix à l'hectare devrait baisser.

Monsieur le Maire ajourne la délibération en souhaitant de nouveau réunir le conseil dans son intégralité.

Vote de crédits supplémentaires (DE_2023_28)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6413	Personnel non titulaire	4000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-4000.00	
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
INVESTISSEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT VINCENT DE PERTIGNAS, les jour, mois et an que dessus.

Informations et questions diverses :

Salle des fêtes : Le permis de construire est en cours. L'ABF, la DDTM et le SDIS ont donné un avis favorable. La SOGEDO attend le retour du contrôle de l'assainissement pour rendre son avis.
Dans les demandes de subventions du premier projet une convention de mutualisation avait été signée avec les communes de St-Pey de Castet, Mérignas et St-Jean de Blaignac afin d'atteindre deux objectifs :
- Une majoration des financements accordés
- La possibilité de bénéficier d'un accueil de nos activités associatives

La commission de sécurité aura lieu le 16 octobre 2023, une fermeture définitive sera proposée.

Cimetière Rouquette : Le choix est fait de planter des jasmins et chèvrefeuilles. L'ESAT sera contacté.

Cimetière Bourg : Un bureau d'étude vient d'être sollicité pour définir le procédé à mettre en œuvre dans la réalisation des travaux de réfection du mur de soutènement. Avec l'accord des familles, trois exhumations ont été financées par la mairie, pour permettre les analyses et les travaux du mur.

Achat concession : Monsieur le Maire informe le conseil qu'un membre de sa belle-famille ne résidant pas sur la commune souhaite acquérir une concession. Il lui est rappelé qu'un tarif existe pour les non-résidents.

Local de chasse : L'ACCA n'ayant plus de locaux de chasse pour dépecer et découper le gibier depuis son changement de président (l'ancien local était au domicile de l'ancien président), l'association a pris en bail un local (avec une clause de préférence en cas de vente du local).
L'association doit aménager ces locaux et sollicite la commune afin qu'elle puisse participer au financement de ces travaux.

Il est rappelé que la commune n'a pas la disposition d'autres locaux susceptibles de répondre à ce besoin. Il est demandé à l'association de présenter un budget complet des travaux.

PLUi-H : Les études avec le cabinet CITANOVA sont engagées au niveau intercommunal pour faire aboutir le projet en 2026. Un registre papier a été ouvert à l'accueil de la mairie pour recueillir les avis et observations des habitants, de plus un registre électronique est ouvert en ligne

SMER : Des travaux du pont de Petit-Boirac sont envisagés, une partie à la charge de la commune (ouvrage) et une partie à la charge du SMER (berges). L'entretien du Gibra n'est pas possible sans accord de la DDTM.

Taxe de séjour : La commune ne perçoit pas la taxe de séjour car la CDC a la compétence tourisme.

Le prochain conseil municipal est prévu début décembre, une date sera fixée après concertation des élus absents ce jour.

La séance est levée à 20h20

GAUTHIER Pierre
Président

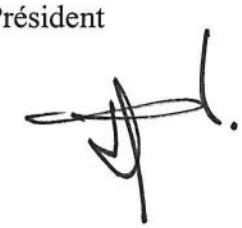
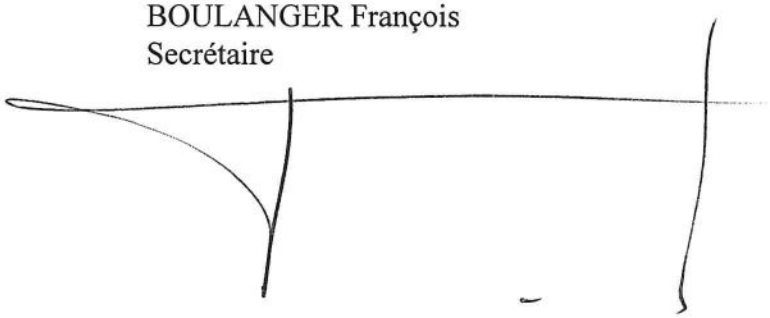
BOULANGER François
Secrétaire